



Cours Notre Dame de Rumengol

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021-2022

Le rôle de l'école catholique selon le Pape François
- 8 juin 2019 -

Le pape appelle à une synergie entre les différentes réalités éducatives: la famille, les éducateurs et les institutions catholiques d'enseignement car l'éducation catholique « fait la différence » en cultivant les valeurs spirituelles chez les jeunes.

Il évoque également la « dictature des résultats » qui considère la personne comme un objet de « laboratoire » et ne porte aucun intérêt pour sa croissance intégrale, mettant principalement l'accent sur l'économie.

« Pour surmonter cet obstacle, il faut placer au centre de l'action éducative, la personne dans son intégralité. »

Adresse : 7, route de Kervallan 29 200 BREST

**Téléphone : du lundi au vendredi de 8H30 à 16H30
02-98-05-24-43**

rumengol.direction@laposte.net

- CHARTE -

ESPRIT

Choisir le Cours Notre-Dame de Rumengol, c'est souhaiter que l'enfant reçoive une éducation complète, non seulement au niveau de l'épanouissement de son corps et de son esprit, mais encore de son âme. Car « *le caractère propre et la raison profonde de l'école catholique, ce pourquoi les parents devraient la préférer, c'est précisément la qualité de l'enseignement religieux intégré à l'éducation des élèves* ». (Jean-Paul II)

Le Cours Notre-Dame de Rumengol n'est rattaché à aucun mouvement ou association et se veut en totale fidélité à l'Enseignement et au Magistère de l'Eglise conduite par le Pape François et, dans notre diocèse, Monseigneur Laurent Dognin

Le Cours Notre-Dame de Rumengol veut développer une vie chrétienne profonde et vivante en harmonie avec ce que vit l'enfant dans sa famille, par la transmission du goût des vertus (charité fraternelle, honnêteté, rigueur, humilité, sens du service), par un catéchisme fidèle à l'enseignement de l'Eglise Catholique (parcours catéchétique « Viens et suis-moi » de Notre-Dame de Vie), par la mise en pratique des valeurs morales et spirituelles de l'Evangile, par la découverte des richesses de l'Eglise au travers de la prière, des sacrements et de la vie locale du diocèse de Quimper et Léon.

Un pèlerinage annuel, un temps de prière quotidien, une catéchèse hebdomadaire, une messe mensuelle en paroisse et des temps forts proposés pour les fêtes liturgiques jalonnent les semaines et permettent à l'enfant d'ancrer sa Foi dans le réel.

Enfin, le Cours Notre-Dame de Rumengol étant une jeune école primaire hors-contrat, sise dans des locaux qui ne sont pas parfaits, il est important que les parents aient à l'esprit le caractère fragile de l'école : c'est, conduits par la Providence et Notre-Dame de Rumengol, que nous avançons.

PEDAGOGIE

L'enseignement proposé dans le Cours Notre-Dame de Rumengol propose une méthode structurée et progressive permettant de :

- former l'intelligence, exercer la mémoire et développer la volonté de l'enfant.
- acquérir une connaissance solide de la langue française et de sa culture.
- veiller à l'épanouissement de chaque enfant par une attention portée au rythme de chacun.
- former le goût de l'enfant et l'inciter à tourner son âme vers le Beau, le Vrai et le Bien.

ROLE DE LA FAMILLE

Cette école se veut volontairement familiale et, même si l'animation générale est assurée par le Conseil d'administration de l'A.F.F.E.E et l'enseignement par une équipe pédagogique motivée, l'école ne pourrait vivre sereinement sans l'investissement réel de chaque famille.

La surveillance du déjeuner, le ménage des locaux, la réfection de pupitres, l'organisation de spectacles ou d'activités spécifiques ponctuelles demandent la participation de toutes les familles qui choisissent le Cours N-Dame de Rumengol.

Selon leur disponibilité et leurs compétences, chaque famille s'engage donc à apporter sa contribution dans un esprit de service, de soutien mutuel et d'investissement pour le bien des enfants. Chacun, étant responsable du service qu'il s'est engagé à assurer, devra le faire pour toute l'année scolaire et, en cas d'absence, devra se faire remplacer.

Exemplaire à conserver

- CHARTE -

ESPRIT

Choisir le Cours Notre-Dame de Rumengol, c'est souhaiter que l'enfant reçoive une éducation complète, non seulement au niveau de l'épanouissement de son corps et de son esprit, mais encore de son âme. Car « *le caractère propre et la raison profonde de l'école catholique, ce pourquoi les parents devraient la préférer, c'est précisément la qualité de l'enseignement religieux intégré à l'éducation des élèves* ». (Jean-Paul II)

Le Cours Notre-Dame de Rumengol n'est rattaché à aucun mouvement ou association et se veut en totale fidélité à l'Enseignement et au Magistère de l'Eglise conduite par le Pape François et, dans notre diocèse, Monseigneur Laurent Dognin

Le Cours Notre-Dame de Rumengol veut développer une vie chrétienne profonde et vivante en harmonie avec ce que vit l'enfant dans sa famille, par la transmission du goût des vertus (charité fraternelle, honnêteté, rigueur, humilité, sens du service), par un catéchisme fidèle à l'enseignement de l'Eglise Catholique (parcours catéchétique « Viens et suis-moi » de Notre-Dame de Vie), par la mise en pratique des valeurs morales et spirituelles de l'Evangile, par la découverte des richesses de l'Eglise au travers de la prière, des sacrements et de la vie locale du diocèse de Quimper et Léon.

Un pèlerinage annuel, un temps de prière quotidien, une catéchèse hebdomadaire, une messe mensuelle en paroisse et des temps forts proposés pour les fêtes liturgiques jalonnent les semaines et permettent à l'enfant d'ancrer sa Foi dans le réel.

Enfin, le Cours Notre-Dame de Rumengol étant une jeune école primaire hors-contrat, sise dans des locaux qui ne sont pas parfaits, il est important que les parents aient à l'esprit le caractère fragile de l'école : c'est, conduits par la Providence et Notre-Dame de Rumengol, que nous avançons.

PEDAGOGIE

L'enseignement proposé dans le Cours Notre-Dame de Rumengol propose une méthode structurée et progressive permettant de :

- former l'intelligence, exercer la mémoire et développer la volonté de l'enfant.
- acquérir une connaissance solide de la langue française et de sa culture.
- veiller à l'épanouissement de chaque enfant par une attention portée au rythme de chacun.
- former le goût de l'enfant et l'inciter à tourner son âme vers le Beau, le Vrai et le Bien.

ROLE DE LA FAMILLE

Cette école se veut volontairement familiale et, même si l'animation générale est assurée par le Conseil d'administration de l'A.F.F.E.E et l'enseignement par une équipe pédagogique motivée, l'école ne pourrait vivre sereinement sans l'investissement réel de chaque famille.

La surveillance du déjeuner, le ménage des locaux, la réfection de pupitres, l'organisation de spectacles ou d'activités spécifiques ponctuelles demandent la participation de toutes les familles qui choisissent le Cours N-Dame de Rumengol.

Selon leur disponibilité et leurs compétences, chaque famille s'engage donc à apporter sa contribution dans un esprit de service, de soutien mutuel et d'investissement pour le bien des enfants. Chacun, étant responsable du service qu'il s'est engagé à assurer, devra le faire pour toute l'année scolaire et, en cas d'absence, devra se faire remplacer.

Exemplaire à signer

- REGLEMENT INTERIEUR -

Organisation

☞ Horaires et calendrier

Les cours se déroulent de 8H45 à 12H le matin et de 13H30 à 16H30 l'après-midi et ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'accueil est assuré sur la cour à partir de 8H30 et jusqu'à 16H45. Avant et après ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

L'enfant doit être présent 5 minutes avant le début ; la ponctualité fait partie du bon fonctionnement de l'école. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école sauf pour un rendez-vous ou un service.

L'entrée dans les classes et la sortie se font en silence et en rang, dès la sonnerie de cloche.

L'assiduité est très importante pour le suivi pédagogique de l'enfant. Toute absence doit être signalée dans la demi-journée à l'école (02-98-05-24-43) et l'enfant doit apporter un mot d'excuse ou un certificat médical dans son carnet de correspondance à son retour. Les parents devront faire rattraper le travail effectué lors des absences en demandant les consignes à l'institutrice.

Le calendrier des vacances est celui de l'académie de Rennes. Des jours chômés pourront être fixés en cours d'année et seront transmis aux parents en début d'année. Le Vendredi-Saint est toujours chômé.

Les dates de début et de fin d'année scolaire seront définies chaque année.

Chaque enfant est tenu d'assister aux messes, prières, manifestations religieuses ou non (spectacle, chorale ...) organisées par le Cours Notre-Dame de Rumengol.

☞ Sortie des classes

Elle s'effectue en rang et en silence jusqu'au grillage de la cour où les parents attendent. Il ne s'agit pas d'un temps de récréation et les enfants sont, de ce fait, sous la responsabilité de leurs parents.

☞ Déjeuner

Pour le déjeuner, les enfants peuvent rester sur place : ils auront apporté un repas chaud dans une boîte isotherme et une serviette de table. Le repas se prend ensemble sous la responsabilité de 3/4 parents (à tour de rôle) qui initient le repas par un Bénédicité, veillent à l'ambiance familiale (partage, convivialité, propreté), au respect de la nourriture et assurent avec les enfants le rangement et le nettoyage des tables et de la salle. Un parent surveille en permanence la cour de récréation.

Une institutrice référente est responsable des élèves entre 12H et 13H30 : elle pourra, si nécessaire, intervenir pour rappeler et faire respecter le règlement intérieur et les maximes, pour assurer les soins et pour prendre toute décision concernant un élève.

☞ Entretien

Le nettoyage et le rangement des classes sont sous la responsabilité des institutrices. Néanmoins :

- deux parents par semaine sont responsables du ménage de l'ensemble des locaux (vendredi soir) ou peuvent sous-traiter ce ménage à une société.
- les parents du déjeuner rendent la salle de cantine impeccable et assurent l'entretien des toilettes à midi.
- un parent est délégué au nettoyage des toilettes chaque soir.

Evaluation et suivi de scolarité

Les parents peuvent demander à tout moment un rendez-vous avec la (les) institutrice(s).

Une réunion de parents a lieu courant septembre pour présenter les objectifs pédagogiques du niveau, informer des méthodes de travail utilisées et répondre aux questions des parents.

Un carnet de correspondance sert de lien entre l'institutrice et la maison : il sera consulté chaque matin à l'école et chaque soir à la maison. Les parents y inscrivent toutes informations nécessaires (demande de RV, événement ..) et vérifient que le travail demandé est fait.

Chaque fin de semaine, les cahiers sont consultés et signés par les parents, ce qui permet à ces derniers de suivre la progression de leur enfant.

A chaque demi-trimestre, un relevé de notes est transmis aux parents et doit être remis signé à l'institutrice au retour de vacances.

Trois fois par an (Noël, Pâques et fin juin), le Conseil de classe se réunit pour faire le point sur les acquisitions de chaque élève. A l'issue, les parents reçoivent un bulletin trimestriel et, selon les décisions du Conseil, sont sollicités pour un entretien avec les institutrices et éventuellement la directrice.

Pour permettre une ambiance de travail optimale, il est exigé de prendre soin du matériel (aussi bien collectif qu'individuel), du mobilier et du local. Les manuels devront être maintenus en bon état. Toute dégradation ou détérioration sera prise en compte financièrement et réparée par l'enfant et ses parents.

2

Discipline

Tenue vestimentaire et propreté

L'enfant doit avoir une tenue vestimentaire correcte, simple et appropriée : le débraillé, l'excentrique, le tape-à-l'oeil et l'indécent (jupes trop courtes) ne sont pas tolérés.

Tous les élèves portent une blouse bleu marine : la blouse reste à l'école toute la semaine, est ramenée à la maison pour lavage le vendredi soir et doit revenir le lundi matin **propre et repassée**.

L'élève doit prévoir une paire de bottes marquées et une veste **avec capuche** pour pouvoir sortir en récréation par temps de pluie (absence de préau).

Toutes les affaires matérielles et vestimentaires sont marquées au nom de l'enfant (bottes, écharpes ...)

Les jours de sport, l'élève veillera à porter une tenue pratique (éviter jupe et robe pour les filles). Les chaussures de sport (à marquer et à laisser à l'école) sont obligatoires pour les temps de sport.

Relations

L'insolence, la vulgarité et la grossièreté ne sont pas admises et seront sanctionnées.

Les règles élémentaires de politesse envers la(les) institutrice(s) et toute autre personne intervenant dans l'école sont exigées, ainsi que le vouvoiement des élèves envers tous les adultes.

Comportement

Il est résumé dans le feuillet des « 20 maximes du bon écolier de ND de Rumengol » que chaque élève reçoit à la rentrée, lit et signe.

Chaque semaine, le comportement est noté par une pastille de couleur sur le carnet de correspondance. Une pastille orange équivaut à 2 points en moins sur la note du trimestre, une pastille rouge, 3 points., la mise en place d'un contrat de progrès, 5 points.

Il est absolument interdit d'introduire dans l'école des jeux, jouets, objets dangereux (canifs, billes en acier, très grosses billes ..), images, bijoux, revues, chewing-gum, bonbons (même pour un anniversaire), jeux électroniques, gadgets à la mode. Ils seront confisqués.

Les limites de la cour sont fixées par un grillage sur lequel il est interdit de s'appuyer ou d'escalader. Il en est de même pour les murets qui longent la cour.

Les règles de sécurité édictées par la (les) institutrice(s) doivent être scrupuleusement respectées.

Sanctions

Le non respect des règles ci-dessus entraîne une punition (copie ou autre). Trois punitions notées dans le carnet de correspondance ou deux pastilles rouges consécutives entraînent un avertissement.

Tout manquement grave au présent règlement, toute absence de travail non justifiée sera suivi, selon les cas, d'un travail supplémentaire, d'un travail d'intérêt général ou d'un avertissement.

Au bout de trois avertissements, l'exclusion temporaire pourra être décidée par la directrice, après consultation éventuelle de l'institutrice.

Encouragements

Le travail et/ou les efforts sont récompensés tout au long de la semaine par la remise de bons points. En fin d'année, une remise de prix valorise les aptitudes et les talents de chacun.

Il est demandé aux parents :

- de signaler toute maladie infantile et la présence de poux, par respect des autres, et de s'engager à les traiter efficacement.
- de garder à la maison les enfants contagieux et/ou fiévreux.
- de ne confier aux enfants aucun objet de valeur ou somme d'argent. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Cependant, pour nous aider à résoudre un éventuel problème de cet ordre, les élèves sont priés de signaler la perte ou le vol présumé de tout objet dès qu'ils s'en aperçoivent.

Exemplaire à conserver

- REGLEMENT INTERIEUR -

Organisation

☞ Horaires et calendrier

Les cours se déroulent de 8H45 à 12H le matin et de 13H30 à 16H30 l'après-midi et ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'accueil est assuré sur la cour à partir de 8H30 et jusqu'à 16H45. Avant et après ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

L'enfant doit être présent 5 minutes avant le début ; la ponctualité fait partie du bon fonctionnement de l'école. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école sauf pour un rendez-vous ou un service.

L'entrée dans les classes et la sortie se font en silence et en rang, dès la sonnerie de cloche.

L'assiduité est très importante pour le suivi pédagogique de l'enfant. Toute absence doit être signalée dans la demi-journée à l'école (02-98-05-24-43) et l'enfant doit apporter un mot d'excuse ou un certificat médical dans son carnet de correspondance à son retour. Les parents devront faire rattraper le travail effectué lors des absences en demandant les consignes à l'institutrice.

Le calendrier des vacances est celui de l'académie de Rennes. Des jours chômés pourront être fixés en cours d'année et seront transmis aux parents en début d'année. Le Vendredi-Saint est toujours chômé.

Les dates de début et de fin d'année scolaire seront définies chaque année.

Chaque enfant est tenu d'assister aux messes, prières, manifestations religieuses ou non (spectacle, chorale ...) organisées par le Cours Notre-Dame de Rumengol.

☞ Sortie des classes

Elle s'effectue en rang et en silence jusqu'au grillage de la cour où les parents attendent. Il ne s'agit pas d'un temps de récréation et les enfants sont, de ce fait, sous la responsabilité de leurs parents.

☞ Déjeuner

Pour le déjeuner, les enfants peuvent rester sur place : ils auront apporté un repas chaud dans une boîte isotherme et une serviette de table. Le repas se prend ensemble sous la responsabilité de 3/4 parents (à tour de rôle) qui initient le repas par un bénédicité, veillent à l'ambiance familiale (partage, convivialité, propreté), au respect de la nourriture et assurent avec les enfants le rangement et le nettoyage des tables et de la salle. Un parent surveille en permanence la cour de récréation.

Une institutrice référente est responsable des élèves entre 12H et 13H30 : elle pourra, si nécessaire, intervenir pour rappeler et faire respecter le règlement intérieur et les maximes, pour assurer les soins et pour prendre toute décision concernant un élève.

☞ Entretien

Le nettoyage et le rangement des classes sont sous la responsabilité des institutrices. Néanmoins :

– deux parents par semaine sont responsables du ménage de l'ensemble des locaux (vendredi soir) ou peuvent sous-traiter ce ménage à une société.

– les parents du déjeuner rendent la salle de cantine impeccable et assurent l'entretien des toilettes à midi.

– un parent est délégué au nettoyage des toilettes chaque soir.

Evaluation et suivi de scolarité

Les parents peuvent demander à tout moment un rendez-vous avec la (les) institutrice(s).

Une réunion de parents a lieu courant septembre pour présenter les objectifs pédagogiques du niveau, informer des méthodes de travail utilisées et répondre aux questions des parents.

Un carnet de correspondance sert de lien entre l'institutrice et la maison : il sera consulté chaque matin à l'école et chaque soir à la maison. Les parents y inscrivent toutes informations nécessaires (demande de RV, événement ..) et vérifient que le travail demandé est fait.

Chaque fin de semaine, les cahiers sont consultés et signés par les parents, ce qui permet à ces derniers de suivre la progression de leur enfant.

A chaque demi-trimestre, un relevé de notes est transmis aux parents et doit être remis signé à l'institutrice au retour de vacances.

Trois fois par an (Noël, Pâques et fin juin), le Conseil de classe se réunit pour faire le point sur les acquisitions de chaque élève. A l'issue, les parents reçoivent un bulletin trimestriel et, selon les décisions du

Conseil, sont sollicités pour un entretien avec les institutrices et éventuellement la directrice.

Pour permettre une ambiance de travail optimale, il est exigé de prendre soin du matériel (aussi bien collectif qu'individuel), du mobilier et du local. Les manuels devront être maintenus en bon état. Toute dégradation ou détérioration sera prise en compte financièrement et réparée par l'enfant et ses parents.

2

Discipline

Tenue vestimentaire et propreté

L'enfant doit avoir une tenue vestimentaire correcte, simple et appropriée : le débraillé, l'excentrique, le tape-à-l'oeil et l'indécent (jupes trop courtes) ne sont pas tolérés.

Tous les élèves portent une blouse bleu marine : la blouse reste à l'école toute la semaine, est ramenée à la maison pour lavage le vendredi soir et doit revenir le lundi matin propre et repassée.

L'élève doit prévoir une paire de bottes marquées et une veste avec capuche pour pouvoir sortir en récréation par temps de pluie (absence de préau).

Toutes les affaires matérielles et vestimentaires sont marquées au nom de l'enfant (bottes, écharpes ...)

Les jours de sport, l'élève veillera à porter une tenue pratique (éviter jupe et robe pour les filles). Les chaussures de sport (à marquer et à laisser à l'école) sont obligatoires pour les temps de sport.

Relations

L'insolence, la vulgarité et la grossièreté ne sont pas admises et seront sanctionnées.

Les règles élémentaires de politesse envers la(les) institutrice(s) et toute autre personne intervenant dans l'école sont exigées, ainsi que le vouvoiement des élèves envers tous les adultes.

Comportement

Il est résumé dans le feuillet des « 20 maximes du bon écolier de ND de Rumengol » que chaque élève reçoit à la rentrée, lit et signe.

Chaque semaine, le comportement est noté par une pastille de couleur sur le carnet de correspondance. Une pastille orange équivaut à 2 points en moins sur la note du trimestre, une pastille rouge, 3 points., la mise en place d'un contrat de progrès, 5 points.

Il est absolument interdit d'introduire dans l'école des jeux, jouets, objets dangereux (canifs, billes en acier, très grosses billes ..), images, bijoux, revues, chewing-gum, bonbons (même pour un anniversaire), jeux électroniques, gadgets à la mode. Ils seront confisqués.

Les limites de la cour sont fixées par un grillage sur lequel il est interdit de s'appuyer ou d'escalader. Il en est de même pour les murets qui longent la cour.

Les règles de sécurité édictées par la (les) institutrice(s) doivent être scrupuleusement respectées.

Sanctions

Le non respect des règles ci-dessus entraîne une punition (copie ou autre). Trois punitions notées dans le carnet de correspondance ou deux pastilles rouges consécutives entraînent un avertissement.

Tout manquement grave au présent règlement, toute absence de travail non justifiée sera suivi, selon les cas, d'un travail supplémentaire, d'un travail d'intérêt général ou d'un avertissement.

Au bout de trois avertissements, l'exclusion temporaire pourra être décidée par la directrice, après consultation éventuelle de l'institutrice.

Encouragements

Le travail et/ou les efforts sont récompensés tout au long de la semaine par la remise de bons points. En fin d'année, une remise de prix valorise les aptitudes et les talents de chacun.

Il est demandé aux parents :

- de signaler toute maladie infantile et la présence de poux, par respect des autres, et de s'engager à les traiter efficacement.
- de garder à la maison les enfants contagieux et/ou fiévreux.
- de ne confier aux enfants aucun objet de valeur ou somme d'argent. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Cependant, pour nous aider à résoudre un éventuel problème de cet ordre, les élèves sont priés de signaler la perte ou le vol présumé de tout objet dès qu'ils s'en aperçoivent.

Mention manuscrite des deux parents « Lu et approuvé » le (date) »

Nom, prénom, signature du père

Nom, prénom, signature de la mère

RENSEIGNEMENTS

□ Conditions pour inscrire un enfant

- Accepter l'éducation dans la foi catholique et se conformer à la charte et au règlement intérieur.
- S'engager à participer activement, dans la mesure des possibilités et compétences des parents, à la vie de l'école.
- Etre à jour de sa cotisation.

□ Modalités

Le dossier d'inscription doit être retourné complet à l'adresse de l'école. Deux semaines après environ, vous recevrez un mail pour fixer une date d'entretien, sauf si ce dernier a déjà eu lieu.

Pour une inscription en CE1, CE2, CM1 et CM2, le Cours ND de Rumengol souhaite vivement que l'enfant vienne passer une demi-journée (courant mai ou juin) dans la classe de son niveau présent, afin d'avoir un premier contact avec sa future école et de pouvoir être évalué sur son niveau scolaire.

Toute inscription, pour être enregistrée et définitive, s'accompagne

- du règlement (2 chèques à l'ordre de « AFFEE ») :

- de la cotisation à l'AFFEE : 15 € et des frais d'ouverture de dossier : 30 € par famille (soient 45 €)
- du premier mois de scolarisation (septembre) : **cette somme ne sera pas remboursée en cas de désistement (sauf cas de force majeure) mais le chèque ne sera encaissé qu'à la rentrée de septembre.**

- des documents dont vous trouverez la liste en annexe.

□ Frais de scolarité 2021-2022

Les frais de scolarité du Cours Notre-Dame de Rumengol couvrent la location des locaux, la rémunération des institutrices et les achats de livres et matériels pédagogiques. Ils ont été fixés, par vote lors de l'Assemblée générale du 10 novembre 2020, à (montant mensuel sur 10 mois) :

210 € pour un élève de CE et CM

185 € pour un élève de CP

125 € pour un élève de Maternelle

Seront appliquées une remise de 10% pour le 3ème enfant et une remise de 50% pour le 4ème

N.B : Ces tarifs, même s'ils sont calculés au plus juste pour pouvoir faire vivre l'école, ne doivent pas être un empêchement à l'inscription : un fonds de solidarité existe sur l'école et des Bourses peuvent être demandées par les familles auprès de l'association AES (Association Education Solidarité) fondée par le Père Yannick Bonnet. Ne pas hésiter à en parler simplement et en toute confidentialité à la Directrice.

Le règlement s'effectue de préférence par virement sur le compte de l'AFFEE (CCM ST RENAN Banque 15 589 Guichet 29 717 Compte n° 04487851544 Clé 96) pour le 5 de chaque mois. L'appel à contribution est émis de septembre à juin, pour les 10 mois effectifs de scolarité.

Les manuels scolaires sont loués par l'école au tarif de 3 €/livre. Les fournitures scolaires (cahiers) sont achetées par l'école et facturées en septembre. Une liste de « petites fournitures personnelles » propre à chaque classe est communiquée début juillet.

La blouse bleu-marine est à fournir par vos soins.

Les parents souscrivent personnellement une assurance pour leur(s) enfant(s) et doivent faire parvenir une attestation d'assurance à l'école pour le 15 septembre.

FEUILLET D'INSCRIPTION

Nous, soussignés,

NOM et prénom des parents :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

adhérons à l'AFFEE

demandons, pour la rentrée 2021-2022, l'inscription au Cours N-Dame de Rumengol de :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

en classe de :

Etablissement et classe fréquentés en 2020-2021 :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

en classe de :

Etablissement et classe fréquentés en 2020-2021 :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

en classe de :

Etablissement et classe fréquentés en 2020-2021 :

Les enfants que nous inscrivons déjeuneront sur place chaque jour.

→ dans ce cas, nous nous engageons à assurer une permanence d'un déjeuner /semaine (ou moins selon le nombre de familles participantes).

Signature des deux parents :

A renvoyer

POUR QUE VOTRE DOSSIER SOIT COMPLET

N'oubliez pas de joindre :

- la charte signée des deux parents
- le règlement intérieur signé des deux parents
- le feuillet d'inscription
- une lettre de motivation
- la photocopie des résultats scolaires de l'année en cours pour chacun des enfants à inscrire (bulletins 1er et 2ème trimestre par exemple) à partir du niveau CP.
- la photocopie de la (des) page(s) du livret de famille le (les) concernant.
- les photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé de chacun de vos enfants inscrits
- une photo format «photo d'identité » pour chaque enfant
- un chèque de 45 €
- le chèque correspondant au premier mois de scolarité pour votre (vos) enfant(s). Ce dernier chèque ne sera encaissé qu'à la rentrée de septembre et le montant ne sera pas remboursé en cas de désistement.

Un certificat de radiation vous sera demandé avant la rentrée des classes : il est obligatoire et doit être demandé à l'établissement d'où vient l'enfant.

Expédiez votre dossier dès que possible et **avant le 15 avril 2021** à :

Madame la Directrice
Cours Primaire Notre-Dame de Rumengol
7, route de Kervallan
29 200 BREST

Ne pas hésiter à joindre la directrice :

Mme Marie-Laure de PARCEVAUX
rumengol.direction@laposte.net
02-98-05-24-43 ou 06-01-98-94-75